

Composition du commerce extérieur wallon

23,8%

Part de l'industrie pharmaceutique dans le total des exportations internationales wallonnes de biens en 2024

Répartition des exportations de biens (et comparaison à la valeur ajoutée) par branche d'activité : 2024

Principales branches d'activité (détail à 38 branches)	Valeur ajoutée brute (en % du total)			Exportations internationales de biens		
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre
Industrie pharmaceutique (CF)	5,3	0,2	2,1	23,8	1,4	8,9
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles (GG)	10,0	7,4	12,7	21,4	45,6	38,1
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (CA)	2,1	0,4	2,9	12,1	1,3	10,6
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (CH)	1,1	0,1	1,7	9,7	2,1	6,9
Industrie chimique (CE)	1,6	0,1	2,3	8,9	1,7	9,1
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (CG)	1,4	0,0	1,1	4,8	0,2	2,3
Fabrication de matériels de transport (CL)	0,6	0,4	0,5	2,1	5,5	5,7
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie (CC)	0,6	0,1	0,7	2,1	0,2	1,8
Transports et entreposage (HH)	4,6	6,1	5,7	1,9	0,6	2,9
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD)	2,0	2,2	1,6	1,5	3,2	0,3
Activités de services administratifs et de soutien (NN)	4,0	4,9	5,5	1,4	0,9	0,5
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (MA)	7,3	9,2	10,7	0,7	0,4	0,7
Cokéfaction et raffinage (CD)	0,0	0,1	0,5	0,4	32,6	4,3
Construction (FF)	5,6	2,2	6,2	0,1	0,0	0,1
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (QB)	3,2	1,6	2,5	0,1	0,0	0,0
Activités financières et d'assurances (KK)	2,7	18,3	2,7	0,1	0,8	0,0
Activités pour la santé humaine (QA)	6,5	3,6	4,9	0,0	0,0	0,0
Enseignement (PP)	9,0	6,7	6,4	0,0	0,0	0,0
Administration publique (OO)	9,2	14,1	4,9	0,0	0,0	0,0
Activités immobilières (LL)	11,5	8,2	10,0	0,0	0,0	0,0

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (mai 2026)

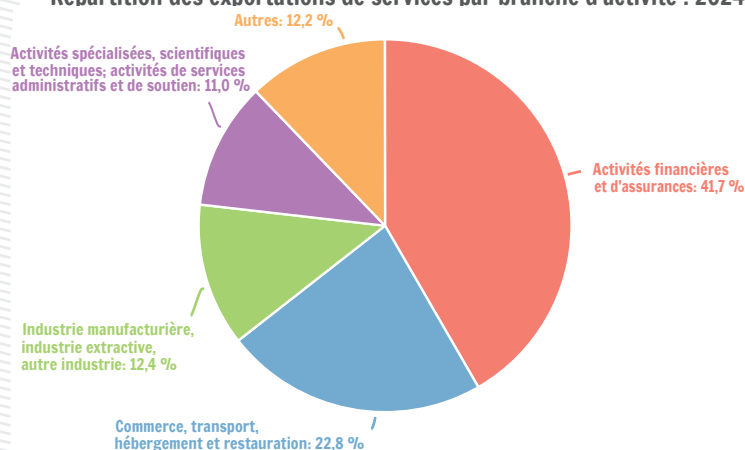
En 2024, la Wallonie exporte des biens et des services en dehors des frontières de la Belgique pour une valeur de 75,6 milliards d'euros. La majeure partie de ce montant, 49,8 milliards d'euros, est constituée de marchandises.

En 2024, rares sont les produits qui s'affichent en hausse et contribuent positivement à l'évolution des exportations de biens, il s'agit essentiellement des transports et de l'entreposage. La baisse du commerce des biens est principalement due à la chute des exportations dans le commerce, dans la distribution d'électricité et de gaz ainsi que dans les branches industrielles (métallurgie, chimie, fabrication de produits non métalliques). Grâce à une stabilisation de la valeur de ses exportations en 2024, l'industrie pharmaceutique se maintient comme étant la principale branche exportatrice devant le commerce avec une part de 23,8 % dans les exportations internationales de biens de la Wallonie. Avec la fabrication de denrées alimentaires, ces trois branches d'activité concentrent plus de 57 % des exportations internationales de biens. Largement tournées à l'exportation, les branches d'activité de l'industrie figurent naturellement en bonne place dans ce classement des exportations de biens. Leur poids dans les ventes à l'étranger dépasse largement celui qu'elles occupent dans la valeur ajoutée régionale.

La prédominance de la branche du commerce dans les exportations de biens est plus marquée dans les deux autres régions du pays : 38,1 % en Flandre et même 45,6 % à Bruxelles. Parmi les branches industrielles, la part de l'industrie chimique ressort en Flandre. A Bruxelles, se démarquent la branche cokéfaction et raffinage et, dans une moindre mesure, celle de la fabrication de matériel de transport, qui a connu une très forte baisse en 2024 (-61 %).

Composition du commerce extérieur wallon

Répartition des exportations de services par branche d'activité : 2024



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (mai 2026)

Le commerce et le transport (auxquels est adjoint l'Horeca dans le détail publié pour les services) comptent pour 22,8 % de ces exportations. Avant 2015, les exportations wallonnes de services semblaient davantage accompagner celles des biens, puisqu'elles provenaient principalement de l'industrie. Cette dernière ne représente néanmoins plus que 12,4 % des exportations en 2024 (contre 37 % en 2009). En Flandre, c'est l'ensemble « commerce, transport et Horeca » qui prédomine (40 %) dans les exportations de services. À Bruxelles se démarquent la branche « activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités de services administratifs et de soutien » (un tiers des exportations internationales de services) ainsi que les activités financières et d'assurance (un quart de ces exportations).

Le commerce extérieur ne se compose pas que de biens mais également de services (25,8 milliards d'euros en 2024 en Wallonie). À Bruxelles, la part de ces derniers dépasse les 53 %. En Wallonie, le poids des exportations de services s'est également accru depuis une dizaine d'années dans le total des exportations régionales. En 2024, il se situe à 34 %. Ce poids dépasse celui observé en Flandre (23 %). Bien que les exportations internationales de services se concentrent dans les mêmes branches d'activité d'une région à l'autre, le poids de ces branches diffère. Ainsi, en Wallonie, les activités financières et d'assurance sont aujourd'hui responsables de 41,7 % des exportations de services, une part qui a augmenté au fil des années.

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux, publiés en mars 2026 par l'ICN avec une estimation provisoire pour la dernière année, ici 2024. Ces statistiques découlent d'un projet de collaboration entre la BNB et les trois instituts statistiques régionaux. Ces chiffres sont publiés à prix courants et ils sont adaptés en euros chaînés au moyen des déflateurs nationaux.

Ces données respectent le concept « national » qui est de mise dans les comptes nationaux et la balance des paiements. Selon ce concept, une exportation (une importation) est enregistrée dès que la propriété d'un bien ou d'un service passe d'un résident à un non-résident (ou inversement). Ce concept s'oppose au concept communautaire, qui enregistre un flux commercial avec l'extérieur dès le franchissement d'une frontière (incluant donc le transit).

La ventilation géographique des données s'effectue au lieu de l'établissement de l'exportateur ou importateur. Lorsqu'une entreprise compte des implantations dans plusieurs arrondissements ou régions, ses exportations sont ventilées entre ces établissements, au moyen de clés basées sur la masse salariale. Il s'agit d'un traitement conforme à celui effectué pour la valeur ajoutée (et le PIB).

Pertinence et limites

Les statistiques des comptes régionaux incluent les exportations et importations de services. Ce n'est pas le cas des données directement issues du commerce extérieur, qui se limitent aux marchandises.

Les séries publiées par l'ICN dans les comptes régionaux commencent désormais à l'année 2009. Une rupture de série a lieu entre 2008 et 2009. Des données antérieures, pour la période 1995-2008 sont disponibles auprès de l'ICN mais elles ne seront pas adaptées aux modifications méthodologiques intervenues dans la comptabilité nationale et régionale.

Il est ici question des exportations et importations internationales, c'est-à-dire à destination du reste du monde, au-delà des frontières belges. Ces données ne tiennent donc pas compte des flux de commerce interrégionaux. Notons que des estimations de ces flux ont été réalisées pour les années 2010 et 2015 dans le cadre de Tableaux input-output régionaux (Cf. Rapport sur l'Economie wallonne 2016).

Pour en savoir plus :

<https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2024-2/>

<https://www.nbb.be/fr/statistiques/comptes-nationauxregionaux/methodologie>

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2027